







Liste des certifications professionnelles donnant aptitude pour l'obtention d'une carte professionnelle - Agents														Date de mise à jour : 28/07/2020			
N° RNCP	Intitulé de la certification professionnelle	Niveau RNCP (cadre national- décret 08/01/2019)	Autorité de délivrance	Durée d'enregistre- ment	Date de début (date de l'arrêté DLPJ ou autre ministère)	Date d'expiration	Cartes professionnelles										
28252	Agent de sécurité privée	3	Alpha formation en sécurité privée du Havre	5 ans	7 avril 2017 (Publication JO 21 avril 2017)	21 avril 2022	X										
28625	Agent(e) privé(e) de prévention et de sécurité [2]	3	Nouvel R formation	3 ans	7 juillet 2017 (Publication JO 19 juillet 2017)	19 juillet 2020	X										
30353	Agent privé de protection de personnalité	4	Nouvel R formation	5 ans	9 avril 2018	17 avril 2023				X							
30684	Agent de prévention et de sécurité	3	ABSUD Formation	3 ans	17 mai 2018	24 mai 2021	X										
30832	Agent de sécurité privée	3	ASP Bodyguard	3 ans	17 mai 2018	24 mai 2021	X										
31142	Agent spécialisé en protection rapprochée	4	Sécurité Incendie IDF (SI-IDF)	5 ans	30 juillet 2018	7 août 2023				X							
32142	Agent de prévention de sécurité équestre (garde équestre)	4	Ecole garde Equestre	4 ans	27 décembre 2018	4 janvier 2023	X										
32162	Agent de prévention, de sécurité et d'événementiel	3	Easy Success	4 ans	27/12/2018 Publication JO le 4 janvier 2019)	4 janvier 2023	X										
16454	Agent de sécurité mobile	3	CENAFOR	5 ans	11 décembre 2018	18 décembre 2023	X										
34800	Agent de sûreté et de prévention en sécurité privée	3	EST Formations			23 juillet 2023	X										

[1]	Titre professionnel "Agent de sûreté et de sécurité privée" entré en vigueur le 1er mars 2020 est constitué de 3 blocs de compétences appelés aussi certificats de compétences professionnelles (CCP). La validation des blocs 1 et 2 permet de justifier de l'aptitude professionnelle SH. Le bloc 3 permet d'acquérir le titre professionnel et d'exercer dans certains sites (non nucléaires).
[2]	Titre en cours de renouvellement. L'entrée en formation est possible mais la délivrance du justificatif d'aptitude (diplôme) ne sera possible que lorsque le renouvellement de l'enregistrement sera validé.
[3]	La validité du titre est prolongée jusqu'au 23 août 2020.
[4]	Titre dont la date d'expiration est dépassée
[5]	Le titulaire du BTS MOS doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve facultative "Surveillance humaine et gardiennage" et présenter une attestation d'assiduité au module facultatif.